Fonds social européen (FSE) 2014-2020

2011/0268(COD) - 12/03/2013

La Commission présente une **proposition modifiée** de règlement relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006 du Conseil.

Compte tenu de la nécessité persistante d'agir contre le chômage des jeunes dans les régions les plus touchées de l'Union, la Commission propose que la mission du FSE comprenne également une «**Initiative pour l'emploi des jeunes**» (IEJ). Cette initiative devrait viser l'insertion durable sur le marché du travail des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sans emploi et ne suivant ni études ni formation de ces régions, qu'ils soient inactifs ou chômeurs, en soutenant et en accélérant la mise en place d'activités bénéficiant d'un concours financier du FSE. Des fonds supplémentaires, d'un montant correspondant à l'investissement du FSE, devraient être spécialement affectés à l'IEJ.

En ciblant des individus plutôt que des structures, cette initiative devrait avoir vocation à compléter d' autres interventions du FSE et actions nationales menées en faveur des jeunes en vue de concrétiser la recommandation sur l'établissement d'une «Garantie pour la jeunesse», adoptée par le Conseil des ministres de l'emploi et des affaires sociales de l'UE le 28 février 2013.